

226C0020
FR0013258399-OP017-R09

7 janvier 2026

Dépôt d'un projet d'offre publique de retrait visant les actions de la société

BALYO
(Euronext Paris)

Complément à D&I 225C2063 du 4 décembre 2025

1. Le 6 janvier 2026, le projet de note établi, conformément à l'article 231-19 du règlement général, par la société BALYO en réponse au projet d'offre publique de retrait déposé, le 4 décembre 2025, par Natixis, agissant pour le compte de la société de droit du Delaware Silver Band 4 US Corp¹, a été déposé.

Ce projet de note en réponse, qui contient notamment (i) le rapport établi par le cabinet Ledouble, représenté par Madame Agnès Piniot et Madame Stéphanie Guillaumin, mandaté, le 24 septembre 2025, par le conseil d'administration de la société BALYO (sur proposition d'un comité ad hoc comprenant une majorité de membres indépendants) en qualité d'expert indépendant, en application des dispositions de l'article 261-1 I, 1°, 2° et 4°, II et III du règlement général, pour se prononcer sur les conditions financières de l'offre publique de retrait, y compris en cas de retrait obligatoire, et (ii) l'avis motivé du conseil d'administration de la société BALYO en date du 6 janvier 2026 en application des dispositions de l'article 231-19, 4° du règlement général, est diffusé en application des dispositions de l'article 231-26 du règlement général.

2. Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres BALYO sont applicables.

¹ Société contrôlée au plus haut niveau par la société de droit japonais SoftBank Group Corp.